



**Fédération Générale  
des Retraités  
de la Fonction Publique**



## **Retraités de la Fonction Publique, regroupons-nous !**

Retraités de la Fonction publique, qu'elle soit d'État, hospitalière ou territoriale, nous relevons tous de régimes de retraite particuliers (le Code des pensions pour les retraités de l'État, la CNRACL pour l'hospitalier et la territoriale) mais avec des règles communes.

Ne pensez pas que la pension et le pouvoir d'achat qu'elle représente soit acquis à jamais. De même le calcul de la pension à partir des six derniers mois d'activité, les modalités actuelles de la réversion ainsi que les autres spécificités de notre statut sont aujourd'hui menacés. Les fonctionnaires retraités que nous sommes sont donc voués à se regrouper pour défendre leurs droits et leur niveau de vie.

C'est justement pour les réunir autour de leurs spécificités qu'a été créée, en 1936, la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP). Organisation originale puisqu'elle regroupe aujourd'hui 35 000 fonctionnaires retraités soit au travers de l'adhésion de leur organisation syndicale soit par l'adhésion directe du retraité. Elle continue à rassembler, dans la diversité et dans l'unité, des retraités venant de multiples syndicats issus de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires, de FO, ... ainsi que d'autres syndicats et groupements autonomes.

Pour rassembler localement, pour intervenir auprès des autorités, elle est organisée dans chaque département dans le cadre d'une Section départementale de la FGR-FP qui permet, à chaque adhérent, de s'exprimer et d'agir. La FGR-FP, de par sa nature et sa vocation, à la fois plurielle et unitaire, associative et syndicale, prenant en compte, spécifiquement, les questions concernant les retraités de la fonction publique, reste le lieu incontournable de rassemblement et d'action des fonctionnaires retraités.

***C'est cette pratique exigeante qui permet à la FGR-FP de jouer, dans le monde des retraités, un rôle particulier et reconnu dans la recherche de l'unité et dans la mise en œuvre d'actions intersyndicales de retraités.***

## **Bulletin d'adhésion**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Courriel : .....

Cotisation : .....€

joindre un chèque au nom de : FGR-FP

à adresser à  
**FGR-FP 20 rue Vignon 75009 PARIS**

tel 01 47 42 80 13 mail : [secretariat@fgrfp.org](mailto:secretariat@fgrfp.org)

### **COTISATIONS 2018**

<b>Pension mensuelle</b>	<b>Cotisation</b>
<b>jusqu'à 1000 €</b>	<b>19,20 €</b>
<b>de 1001 € à 1150 €</b>	<b>26,80 €</b>
<b>de 1151 € à 1260 €</b>	<b>31,90 €</b>
<b>de 1261 € à 1460 €</b>	<b>40,00 €</b>
<b>de 1461 € à 1670 €</b>	<b>44,40 €</b>
<b>de 1671 € à 1890 €</b>	<b>52,30 €</b>
<b>de 1891 € à 2620 €</b>	<b>59,20 €</b>
<b>au-delà de 2620 €</b>	<b>69,40 €</b>